

Famille

Avantager un enfant, je peux ?

Donation, legs, assurance-vie, logement... Voici sept recettes pour favoriser un descendant qui en aurait plus besoin que les autres.



Pour le calcul des droits de donation et de succession, chaque enfant bénéficie d'un abattement de 100000 euros tous les quinze ans sur les sommes transmises par chacun de ses parents.

Quand un héritier considère qu'un don réduit sa part légale, il peut intenter en justice une « action en réduction » pour raboter les cadeaux des autres. Afin de réduire ce risque, mieux vaut accorder aux enfants une donation-partage, qui fige la valeur des biens. « Contrairement aux idées reçues, une donation-partage n'est pas obligatoirement égalitaire : tous les enfants doivent recevoir un lot mais pas forcément de la même valeur. Les moins dotés conservent le droit de faire appel à un juge au décès du donateur si leur réserve n'est pas respectée mais la valeur des biens n'est pas réévaluée, ce qui est déjà moins aléatoire », explique Denis Rattier, ingénieur patrimonial chez K&P Finance.

Lire la suite :

<https://www.femmeactuelle.fr/evenements/femme-actuelle-senior>